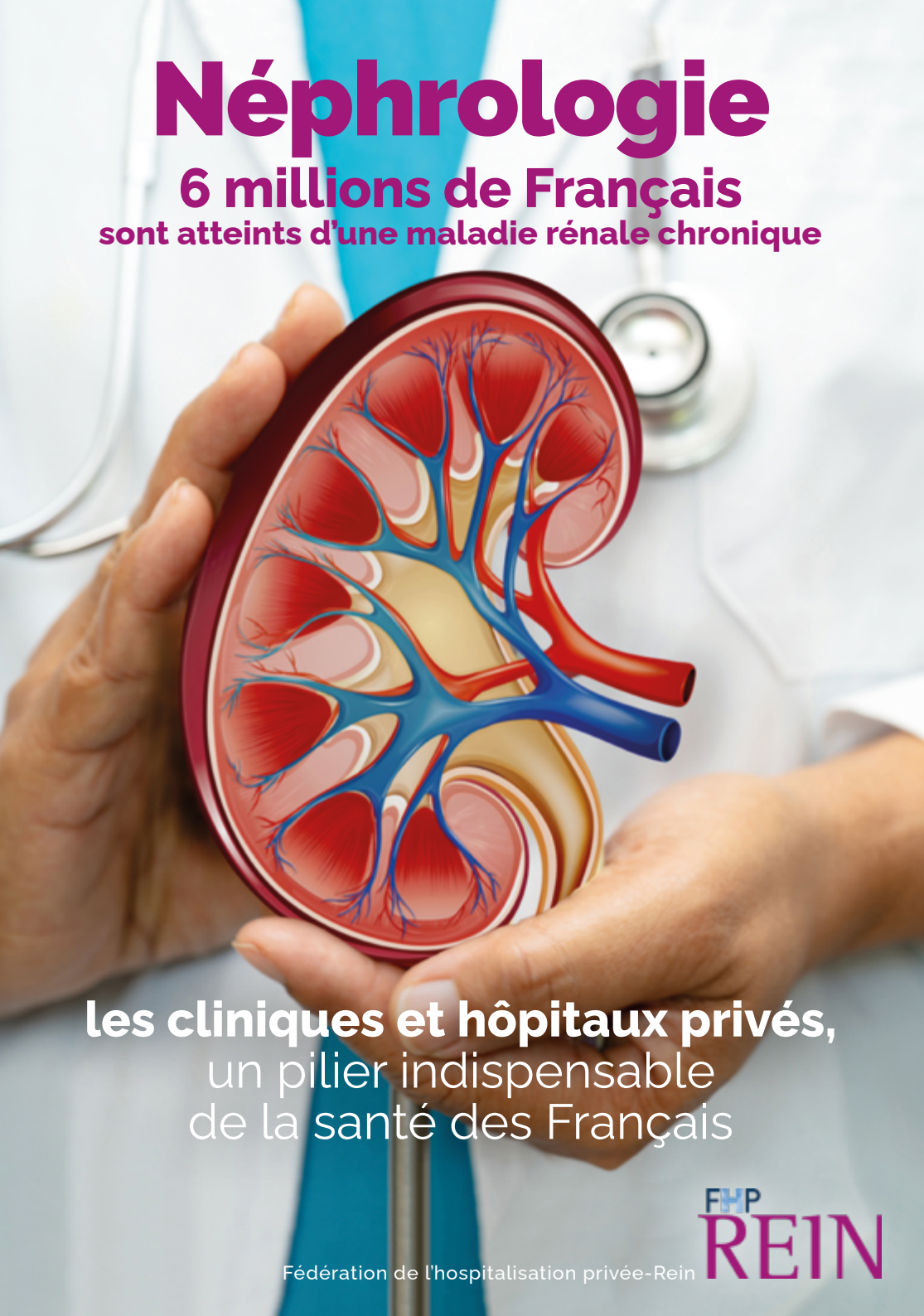
Néphrologie

6 millions de Français
sont atteints d'une maladie rénale chronique



les cliniques et hôpitaux privés,
un pilier indispensable
de la santé des Français

FHP REIN

Fédération de l'hospitalisation privée-Rein

Le secteur privé, acteur central du parcours de soins

Expertise, proximité et engagement au service des patients insuffisants rénaux

Une prise en charge globale de la maladie des reins

La **néphrologie** est la branche de la médecine spécialisée dans l'étude, le diagnostic et la prise en charge de toutes les maladies des reins : insuffisance rénale, troubles de l'équilibre en eau et en sels minéraux, hypertension liée aux reins, calculs rénaux, dialyse et suivi des patients greffés...

Pour le développement du dépistage

30% **des patients arrivent en urgence pour une dialyse**

Identification des populations à risque, ralentissement de la maladie, anticipation thérapeutique : le **dépistage** n'est pas seulement une mesure médicale, c'est **une stratégie de sauvegarde de la qualité de vie des patients et de l'équilibre financier de notre système de santé**.

Dialyse : le secteur privé indispensable

20 087 **patients** pris en charge dans le secteur privé

37% du nombre total de patients pris en charge

2 902 123 **séances de dialyse** réalisées en 2024

Le secteur privé assure une part prépondérante de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique (IRC) en France. Composé de **232 centres de dialyse** disposant d'une capacité de 6 271 postes sur tout le territoire français. L'ensemble des acteurs privés sont parties prenantes de tous les parcours de soins néphrologiques.

L'excellence médicale
au cœur de nos engagements

Une équation proximité/disponibilité avérée

768
médecins néphrologues

4 188
paramédicaux néphrologie

365 /7/24
Une disponibilité totale pour une prise en charge continue

Les néphrologues du secteur privé assurent une prise en charge continue des patients 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ils s'appuient sur les professionnels de santé qui participent activement au bon fonctionnement du système sur l'ensemble du territoire français. Ce réseau dense garantit une prise en charge de proximité à tout patient, quel que soit son lieu de résidence.

Une qualité et un dévouement garantis

Excellence des services
Nos centres sont certifiés par la Haute Autorité de Santé (HAS) avec des scores d'excellence.

Capital humain
Des équipes pluriprofessionnelles (néphrologues, infirmiers, diététiciens, psychologues) dont le dévouement est un des éléments moteurs de la qualité de vie des patients.

Un accès financier garanti

100% au tarif **secteur 1**

Tous les établissements de santé privés appliquent les tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale.

Équité
L'accès aux soins de pointe ne doit pas être une question de moyens.
Le secteur privé s'engage pour un reste à charge zéro.

Les établissements de santé privés assurent un rôle d'acteur de santé publique au sein des territoires.

La FHP REIN promeut :

- **Une politique de prévention** permettant de réduire la découverte tardive de la maladie rénale afin d'accompagner les patients pour éviter ou retarder « la mise en dialyse ».
- Un accès aux soins de néphrologie et de dialyse dans **des délais adaptés** à l'état de la pathologie néphrologique.
- **Un parcours de soins fluide** avec une prise en charge de qualité.
- **Un cadre réglementaire cohérent** avec les prises en charge des patients.
- **Une cohérence de financement** en accord avec les exigences réglementaires.
- Une mise en œuvre de **soins éco-responsables**.

Juillet 2026 - Source : SAE 2024

La FHP REIN (Fédération de l'hospitalisation privée-Rein) est un syndicat professionnel représentant le pôle néphrologie et dialyse de l'activité des établissements de santé privés, centres et unités de dialyse, au sein de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Créée le 4 juillet 2002, elle regroupe 232 centres de dialyse en 2024.

fhprein@fhp.fr
objectifrein**sante.org**

FHP REIN

Fédération de l'hospitalisation privée-Rein

Réforme des autorisations des activités de soins en Dialyse

Les réformes doivent être un levier de qualité, de prévention, d'innovation et d'autonomisation des patients

La FHP REIN défend le fait d'être en adéquation avec les exigences du « terrain »

- **Acompagner le patient dans son parcours de soins.**
  À cette fin, il y a la nécessité de préparer le patient simultanément à la greffe, à la dialyse ou au traitement conservateur.

- **Déléguer des tâches entre professionnels de santé**, dans le cadre d'un parcours des soins prédéfinis, pour notamment préserver le temps médical du néphrologue : certaines consultations néphrologiques peuvent aussi être réalisées par délégation par des Infirmières de Pratiques Avancées.

- **Avoir des contraintes en ressources humaines adaptées à une prise en charge de qualité et personnalisée du patient.**
  C'est aussi disposer d'une souplesse de gestion dans un environnement de tension RH et contrôlé : une appréciation des ressources humaines mises à disposition sur la base de ratios exprimés en équivalents temps plein annualisés est nécessaire.

- **Partager les informations de manière dématérialisée afin de favoriser l'accueil et le déplacement des patients dialysés**.
  Créer un outil numérique de partage d'informations entre les structures de dialyse constitue un levier indispensable à la gestion fluide des parcours de soins en néphrologie.

fhprein@fhp.fr
objectifrein**sante.org**

Fédération de l'hospitalisation privée-Rein
FHP REIN

Réforme du financement des activités de Dialyse

Les réformes doivent être un levier de qualité, de prévention, d'innovation et d'autonomisation des patients

La FHP REIN partage les objectifs poursuivis par la réforme du financement de la dialyse

- **Intégrer cette réforme au cadre général de la réforme du financement MCO** selon les compartiments « Activités », « Missions spécifiques » et « Objectifs de Santé publique ». La T2A doit rester le vecteur de financement prépondérant.
- **Assurer un système national d'allocation de ressources,** garant d'une équité de traitement entre les acteurs de santé quel que soit leur statut juridique.
- **Veiller à la construction d'un modèle de financement simple** dans son application en s'appuyant sur les dispositifs de recueil de données existants et en prenant en compte les incontournables délais de mise en œuvre.
- **Calibrer les différentes briques de financements** en cohérence avec le cahier des charges auquel les établissements devront répondre et des couts ainsi engendrés.
- **Veiller à une cohérence** du nouveau modèle de financement avec celui des praticiens néphrologues libéraux.
- **Disposer de simulations et d'études d'impacts** pour apporter de la visibilité aux établissements de santé.
- **Accompagner vers ce nouveau modèle de financement** les établissements de santé en situation défavorable.

Juillet 2026

fhprein@fhp.fr
objectifrein**sante.org**

Fédération de l'hospitalisation privée-Rein
FHP REIN